

Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire Jacques Prévert du vendredi 16 mars 2018

Etaient présents : Monsieur D., directeur, président du Conseil d'Ecole,
Les enseignants : Mesdames L., C., C., G., L., M., S.,
Messieurs B., K.,
Madame P. (RASED), Monsieur M. (EFIV)
Les parents : Mesdames G., N., K., L., C., C., H., H., G.
Messieurs D., B., V.,
La municipalité : Monsieur T., Maire de Saint Gilles,
Madame F., 1^{ère} adjointe au maire,
Excusés : Monsieur N., Inspecteur de l'Education Nationale
Parents : Madame D. ; Monsieur G.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent**
Approuvé à l'unanimité
- **Présentation de deux dispositifs d'aide dont bénéficie notre école, par :**

Madame P., Maîtresse "E" auprès du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Qu'est ce que le RASED ?

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, il est constitué pour les écoles publiques de St Jacques, St Gilles, L'Hermitage et Le Rheu de 3 professionnels :

- une psychologue scolaire qui rencontre les familles (à leur demande ou à la demande des PE). Elle propose des entretiens et le cas échéant des bilans pour aider à l'analyse des difficultés des élèves et pour les orientations.
- de 2 enseignantes spécialisées pour aider les élèves en difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Une enseignante couvre les besoins de ST Jacques et une autre enseignante couvre les besoins de St Gilles, L'Hermitage et Le Rheu.

Les membres du RASED appartiennent au Pôle Ressource que pilote l'IEN

Comment travaille le Maître E, enseignant spécialisé ?

Il aide les élèves individuellement ou en petit groupe de besoins particuliers sur le temps scolaire.

Son action s'inscrit dans le cadre de la loi (2013) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : l'école inclusive.

L'aide auprès des élèves en difficulté se fait en coordination, collaboration, en co-intervention avec l'enseignant de la classe.

Quelles sont les modalités d'intervention de l'enseignant spécialisé ?

- en prévention pour éviter que certaines difficultés ne s'installent, (évaluation de toutes les GS de St Gilles)
- en aide indirecte auprès des enseignants pour évaluer un niveau de compétences dans un domaine particulier et élaborer un dispositif d'aide pour le ou les élèves concernés,
- en aide directe en classe, en aidant des élèves ciblés dans les situations d'enseignement conduites par le PE,
- en aide directe en dehors de la classe en adaptant les supports, ou la modalité de travail tout en suivant les mêmes objectifs. Cette modalité nécessite une communication en amont des contenus enseignés entre l'enseignant de la classe et l'enseignant spécialisé,
- en remédiation en travaillant des concepts ou des connaissances de base ; en apprenant à l'élève à apprendre et à comprendre (explicitation des stratégies d'apprentissages).

Interventions du RASED pour l'école de St Gilles

L'équipe enseignante de St Gilles travaille depuis plusieurs années avec madame Rolland, Psychologue en milieu scolaire.

Madame P., nouvellement nommée sur le poste RASED de St Jacques, intervient 2 demi-journées à St Gilles depuis novembre (lundi matin et jeudi après-midi) en privilégiant le cycle 2. Elle intervient à la demande des enseignants. Les membres du RASED, participent aux équipes éducatives sur invitation, aux conseils de cycle des écoles, aux RDV avec les parents si besoin.

Un parent d'élève pose la question des effectifs du RASED au vu des difficultés. Mme P. précise qu'elle couvre les demandes les plus urgentes avec une priorité au cycle 2.

Monsieur M., enseignant spécifique auprès des enfants du voyage

Une équipe départementale d'enseignants est dédiée aux EFIV (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) : 2 ½ postes sur Rennes et Métropole et 1 sur Fougères.

Il fait partie du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage), dispositif récemment créé alors que le reste du territoire français en était pourvu depuis bien longtemps.

C'est un pôle d'appui aux enseignants des écoles et collèges concernant la scolarisation des publics ne connaissant pas la langue française ou appartenant aux Gens Du Voyage.

Sur le terrain, l'équipe intervient dans les écoles et collèges qui accueillent ces Enfants Du Voyage et transitoirement pour des Elèves Non-Francophones (ces élèves qui sont désignés par *Elèves à besoins éducatifs particuliers*).

Cela consiste en une prise en charge de ces élèves pour leur enseigner les matières qui leur font défaut, principalement, le lire et écrire tout comme la numération et le calcul.

Il apporte aussi une expérience en matière de connaissance de ce public qui manifeste un rapport singulier à la société et par conséquent à l'école.

Pour sa part, monsieur M. exerce dans un croissant Sud de Rennes Métropole, de Saint-Gilles – Saint-Jacques – Noyal-Châtillon.

Il s'efforce de consacrer, au minimum, deux demi-journées pour les écoles quand elles en manifestent le besoin : ainsi il couvre 4 à 6 écoles par semaine.

A Saint-Gilles, cette année, il est présent les mardis matin et vendredis après midi, pour 4 à 6 élèves. L'année scolaire dernière, au printemps, il est intervenu, au collège du Rheu, une demi-journée par semaine, pour des élèves du Voyage, notamment de Saint-Gilles.

Son mode de fonctionnement s'apparente à celui d'une Unité Pédagogique telles qu'elles existent en direction des Elèves Nouvellement Arrivés en France (EANA). C'est-à-dire qu'il table sur la dynamique d'un groupe multi-âge pour générer la motivation et l'émulation. Cela crée aussi un espace où les apprentissages sont abordés sous un autre angle.

Le défi, auquel il est confronté, est de faire entrer dans la lecture ces élèves appartenant à un groupe social qui privilégie l'oral et qui envisage un passage court dans le système scolaire (si cela était possible, uniquement en primaire) de leurs enfants.

Aujourd'hui, il enseigne à des enfants dont les parents ont été ses élèves. Un retour non négligeable.

Le directeur précise que M. M. maintient un lien entre les familles et l'école. Il se rend régulièrement chez eux. Il constitue également un appui pour des enseignants concernés par ce public.

M. le Maire pose la question de savoir si la sédentarisation de ces populations a un effet sur la scolarisation des enfants. M. M. pense que le lieu d'habitation n'a pas d'incidence sur le lien à l'école.

- **Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 018 – 2 019**

A la rentrée 2018 : prévision au 18/12/2017 : CP 57, CE1 52, CE2 58, CM1 47, CM2 51 soit 265 élèves pour 10 classes. A priori toujours 10 classes l'année prochaine.

Le mouvement départemental des enseignants a débuté. Le directeur actuel faisant valoir ses droits à la retraite, le poste de direction sera vacant et verra une nouvelle attribution pour l'année prochaine.

- **Suivi des projets pédagogiques de l'année**

Informations complémentaires depuis le conseil d'école précédent :

Cinéma à Romillé en décembre pour tous les élèves

Toute l'école est allée au concert avec l'OSB. Rappel : tous les enfants de l'école, petits et grands, y ont participé, et ont apprécié ce spectacle y compris les CP. C'est une ouverture culturelle pour les enfants.

CM1 et CM2 : Sonata Miho (troupe de théâtre). Spectacle et interventions en classe. Le spectacle était assez abstrait. Le travail de préparation avec des mises en voix d'Haïkus, de l'origami et du dessin sur feuilles de riz était très intéressant.

Fête du 100^{ème} jour d'école CP-CE1 (ateliers communs entre les classes de CP et CE1)

Spectacle chant choral le mardi 19 juin au Sabot d'Or. Les parents d'élèves proposent de faire une opération lors de cet événement afin d'aider des familles pour subventionner les voyages scolaires : buvette, crêpes... mais pas une entrée payante car c'est un bâtiment public.

Parcours avec la bibliothèque municipale (le 4^{ème} parcours va débiter). Les enseignants regrettent qu'il n'y ait que 9 créneaux pour 10 classes à chaque fois.

CM2 : visite du collège par les CM2 le 30 mars, sortie envisagée à Saint-Malo en fin d'année

CE2 : spectacle de danse au TNB, sortie au Champs Libres sur le thème de la nuit en juin

CP : au mois de juin visite des jardins de Rocambole (pique-nique et animations sur les plantations)

CE1 : sortie à l'Ecomusée de la Bintinais en mai.

- **Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2018**

Pour les fournitures scolaires : 30,48 € par élève soit 7711,44 €,

Manuels et fichiers : 3,57 € par élève soit 903,21 €

Transports : 1060,80 € pour les 10 classes

Sorties pédagogiques versées via l'APE de l'école : 2,79 € soit 705,87 €.

En investissements :

Un vidéoprojecteur interactif (VPI) pour une classe. Monsieur le Maire demande si l'enseignant est formé pour l'utilisation de ce tableau. C'est le cas. Le directeur précise que l'académie propose souvent une formation pour les nouveaux utilisateurs.

Câblage des classes : poursuite du programme ; 2 postes pour le meuble informatique ; 2 postes maîtres dans les classes ; remplacement du portable pour la direction élémentaire ; une plastifieuse ; pose d'un film occultant opaque pour les vitres basses des classes (S19 à S24) ; remplacement de 2 tableaux noirs par des tableaux blancs compatibles VPI ; peinture pour 2 classes ; éclairage LED pour les couloirs et le hall ; remplacement de 6 portes pour un meilleur confort thermique et acoustique ; prolongation de la barrière de sécurité jusqu'à la descente du préau ; armoires pour 2 classes ; tables et chaises si besoin.

- **Maintenance informatique**

L'appel d'offre est lancé : réponse en avril. Une hotline serait dédiée pour assister les utilisateurs à distance.

Projet de mise en œuvre pour que ce soit effectif courant mai.

- **Travaux d'agrandissement de l'école**

Le premier permis de construire n'a pas été accepté en l'état par l'architecte des bâtiments de France. Le projet va être modifié ce qui impacte le budget. Il faudra séquencer l'ensemble du projet : d'abord, agrandissement de la maternelle et changement de l'algéco pour une mutualisation avec le centre de loisirs, puis en 2020, ce sera le tour de la partie de l'école élémentaire.

- **Rythmes scolaires**

Le DASEN a adressé un courrier en date du 11-03-18 à Monsieur le Maire qui précise :

" La demande de modification d'Organisation des Temps Scolaires que m'a adressée la communauté éducative de SAINT-GILLES présente un caractère dérogatoire aux principes nationaux: il s'agit d'une organisation dite « D2-4 matinées » (une semaine scolaire organisée sur 4 jours) justifiée par l'avis du Conseil d'école.

J'émetts un premier avis favorable à votre demande de modification horaire pour la rentrée prochaine et la présenterai au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 23 mars 2018.

J'attire cependant votre attention sur le fait que cet avis n'équivaut pas à une validation officielle, qui ne pourra être émise qu'après avis de la collectivité compétente en matière de transport, prévu le 12 mars 2018, et du CDEN précité.

Une décision finale vous sera alors communiquée."

Concernant l'information auprès des familles, la diffusion du PV du conseil d'école exceptionnel a permis de préciser qu'il s'agissait de discuter " **sur les rythmes scolaires à la rentrée 2018**". Nul ne peut ignorer la possibilité de changement de la semaine scolaire à la prochaine rentrée.

Les horaires à la rentrée 2018 seraient : classe le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h00 le matin, de 14h00 à 16h30 l'après-midi.

La décision sera officielle le 24 mars. Les parents seront informés immédiatement.

Il n'y aura plus de TAP l'année prochaine. Les parents se demandent s'il y aura assez de places pour la garderie à 16h30.

M. le Maire répond que l'algéco sera plus grand, et s'il faut d'autres locaux, la mairie s'organisera en conséquence. C'est compliqué car on ne sait pas comment vont réagir les parents à ce changement : nouvelles habitudes, adaptation du planning de travail, changements d'horaires...

Sur la circonscription de Saint-Jacques de la Lande, 7 communes sur 12 vont adopter des nouveaux rythmes scolaires, soit 12 écoles sur 27.

La secrétaire de séance,
Madame C.

Le président du Conseil d'Ecole,
Monsieur D.